

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE ET LES PAYS DE L'UE

Nous traiterons ici essentiellement des frontières terrestres de la France. Nous insisterons également sur la place du territoire français dans celui de l'union européenne (Chapitre 1).

Les pays de l'UE et l'évolution des frontières de l'UE seront abordés dans le chapitre 2.

Chapitre 1. Les espaces frontaliers français

-La frontière est une limite matérialisée par une ligne. Cette linéarité se double d'une zonalité, bande de territoire où s'impriment les relations entre les nations voisines, lieu de convergence de lignes de force.

-Il s'agit d'espace de contact de passage, sous l'influence directe de la frontière, dotés de fonctions spécifiques en raison de leur situation de barrière juridique, mais aussi des relations politico-économiques avec l'État voisin. Les bordures maritimes n'entrent pas dans la même problématique, exception faite du débouché du tunnel sous la Manche dont les effets peuvent être assimilés à ceux d'une frontière continentale.

-Ces espaces, dont certains ont subi des fluctuations territoriales, sont marqués par l'histoire et par une identité physique.

-Situés à l'interface entre deux pays, lieux d'échanges et de circulation, ils sont dotés de fonctions économiques et sociales originales.

Depuis l'édification européenne, les espaces frontaliers français ont acquis d'autres logiques de fonctionnement. Ouverts et complémentaires, ils servent à fixer les dynamiques européennes. La notion d'interface se trouve alors renforcée, mais cette évolution s'applique différemment selon les zones frontalières. La recomposition actuelle est le fruit d'héritages et d'impératifs économiques nouveaux. En raison de cette identité, les espaces frontaliers seront évoqués au travers des relations qu'ils entretiennent avec leurs voisins et de leurs dynamiques internes.

1. Les grandes caractéristiques des espaces frontaliers :

1.1. Des fonctions historiques et militaires

-Les limites historiques du territoire français correspondent à des fonctions politiques et militaires.

-Le rôle stratégique de la ligne frontière est lisible dans la configuration et le fonctionnement de certains espaces frontaliers. Les régions convoitées du Nord-Est, au contact de l'Allemagne, ont été fortement marquées par les guerres : frontières instables, marges convoitées, tirillées au cours des siècles et fluctuant au gré des traités et des opérations militaires.

-Dans l'histoire récente, depuis 1870, les guerres ont laissé des traces indélébiles dans les paysages et les mentalités. Fortifications, casernements, témoignent de la fonction de défense de ces espaces frontaliers. La ligne Maginot concrétise les stratégies militaires du début du XXe siècle face à l'ennemi héréditaire, toujours menaçant.

→ La frontière, limite militaire et limite de nationalité, engendre un schéma relationnel d'instabilité et de dangerosité qui caractérise une époque de doutes et d'hostilités.

1.2. L'ancrage physique de l'espace frontalier est relatif

- La frontière peut s'appuyer sur la topographie, l'hydrographie ou encore les bornes et les chemins, mais aussi là où n'existe aucune discontinuité du relief. L'espace frontalier du nord de la France, frontière artificielle dans le prolongement des grandes plaines de l'Europe du Nord, ne possède pas d'obstacle physique.

- En revanche, dans les massifs montagneux, les régions frontalières sont plus ou moins difficilement franchissables. Le relief du Jura constitue une limite physique, mais n'entrave pas la circulation entre la France et la Suisse, d'autant moins que la frontière ne suit pas la ligne de crête. Des réseaux anciens de relations entre les communautés montagnardes témoignent de l'existence de véritables échanges liés à l'activité artisanale de l'horlogerie, du bois et aux activités pastorales. L'espace frontalier franco-espagnol, balisé le long du massif pyrénéen, représente une barrière physique étirée d'est en ouest entre des bordures maritimes, lieux de passage privilégiés en raison de l'abaissement du relief. Le tracé de la frontière n'est pas calqué sur la ligne de partage des eaux, créant ainsi une discontinuité spatiale à l'origine d'un schéma de relations spécifiques de chaque côté du massif.

- Ainsi, la notion de frontière « naturelle », théorie qui émerge au XVIII^e siècle qui s'appuie sur des éléments du relief, crêtes, cols, ligne de partage des eaux, cours d'eau est aujourd'hui dépassée.

1.4. L'espace frontalier est aussi fonctionnalisé

-C'est sa raison d'être. Il s'agit d'abord d'une fonction sociale, née de pratiques spontanées entre groupes humains vivant de chaque côté de la ligne et qui ont ainsi construit leur territoire. Flamands, Basques et Catalans sont des exemples de cette continuité sociale assurée par les liens quotidiens. La frontière politique, administrative, n'abolit pas les coutumes ni les pratiques ancestrales, elle les valorise au contraire. La langue commune véhicule ces valeurs identitaires parmi les communautés humaines frontalières qui se trouvent davantage liées entre elles par le vécu qu'avec les régions voisines dans leur propre pays. Il existe de nombreuses expressions de ce fait de civilisation frontalière qui a façonné une organisation originale. Dans les Pyrénées, la massivité du relief et l'effet barrière ont engendré des solidarités ou des conflits par-delà les monts. L'agro-pastoralisme est à l'origine d'accords coutumiers

-D'autres fonctions apparaissent exclusivement dans les zones frontalières, liées au passage. Il s'agit des fonctions de contrôle et de douane à l'entrée dans le territoire et dans le marché national. L'État-nation exerce sa souveraineté par la surveillance des individus et la fiscalité douanière. Avec son corollaire, la contrebande, ce fait frontalier socio-économique est un élément identitaire.

2. Les mutations en cours : du frontalier au transfrontalier

- Avec la disparition des barrières douanières assiste à une recomposition accélérée de ces ensembles territoriaux qui chevauchent la frontière et à l'émergence de nouvelles logiques de fonctionnement, d'où est exclue la fonction militaire.

- Les stratégies actives qui commandent ces espaces sont avant tout économiques et s'accompagnent de profondes mutations sociales. La fonction d'interface se déplace et intègre aujourd'hui la nouvelle géopolitique européenne issue de la chute du rideau de fer, avec la réglementation de l'espace Schengen (1990).

2.1. Les mouvements migratoires de travail

- Les migrations de travail entre espaces frontaliers sont guidées par l'attractivité des salaires. Plus de 24 500 travailleurs frontaliers franchissent le Rhin en direction de l'Allemagne. Dans la zone Sarre - Moselle, l'importance des mouvements est identique : plus de 26 000 navetteurs français.

-La majeure partie de ces mouvements affecte principalement les régions situées au contact de zones urbanisées, industrialisées, pôles de l'Europe active, facilement accessibles. C'est ici, entre Flandres et Léman, que le binôme frontalier s'exprime avec le plus de vigueur. Les flux les plus denses concernent les navetteurs qui franchissent la frontière de la France vers la Suisse, dans la *Regio basiliensis* et la *Regio genevensis*, vers l'Allemagne, Alsace - pays de Bade, Lorraine - Sarre et Lorraine - Luxembourg. D'autres flux, entre France et Belgique, Italie, Espagne contribuent à façonner de nouvelles relations entre régions frontalières qui, de plus en plus, fonctionnent en binôme.

-Les travailleurs frontaliers composent une catégorie de population spécifique des espaces de frontière. Le processus d'intégration européenne a amplifié ces migrations au cours de la dernière décennie. Attirés par l'emploi outre frontière, les navetteurs frontaliers français forment un effectif important : 48,7 % du total d'Europe occidentale parmi les pays limitrophes (l'Allemagne, au second rang, n'a que 11,7 %).

- Parmi les régions les plus attirantes, la Suisse est la destination privilégiée : Genève et Bâle sont des pôles attractifs anciens. 58 000 travailleurs se déplacent vers le canton de Bâle et 45 000 vers celui de Genève. Ces mouvements sont un fait socioéconomique qui correspond aussi à des habitudes migratoires de sociétés montagnardes. Ces flux intenses structurent les régions frontalières et leur confèrent des caractères tout à fait originaux par les relations sociales et économiques qui s'y créent.

2.2. L'attractivité liée à la fonction urbaine des espaces frontaliers du Nord et du Nord-Est

- Cette attractivité s'est accrue avec l'ouverture de l'U.E. Plusieurs réseaux transfrontaliers vivent ainsi en symbiose, définis par l'I.N.S.E.E. comme « agglomérations transfrontalières » : Forbach-Sarrebruck, Sarreguemines-Sarrebruck, Longwy - Athus - Differdange. Ils concernent principalement la région Sarre - Luxembourg - France.

Le caractère transfrontalier du phénomène est révélé par l'évolution du marché du logement.

-Ainsi se créent de nouveaux comportements dans ces régions où les mentalités sont encore marquées par un passé récent : les fluctuations de la frontière dans le contexte conflictuel des relations franco-allemandes entre Sarre et Lorraine et la crise de la sidérurgie avec la fermeture des bassins miniers. Le vécu historique et économique des frontaliers est imprégné de valeurs culturelles qui s'effacent peu à peu devant l'émergence d'autres types d'activités et d'autres groupes sociaux. Les nouvelles habitudes de déplacements, d'achat, de part et d'autre de la frontière, produisent une recomposition territoriale et d'autres stratégies de développement.

2.3. L'accroissement des flux de marchandises et l'amélioration des axes de circulation

- Ces évolutions contribuent à renforcer les relations entre espaces frontaliers et à fixer des activités au contact de deux territoires. L'enjeu consiste à capter les flux pour alimenter des activités économiques sur place. Les grands axes de circulation transalpins et transpyrénaïens confortent la fonction traditionnelle de passage des massifs, qui vivaient

autrefois du commerce avec le franchissement des cols, et renforcent le poids économique de ces espaces transfrontaliers.

- À ces régions continentales, s'ajoute l'effet du tunnel sous la Manche. Bien que les îles Britanniques n'aient pas avec la France de frontières terrestres, les relations créées par cette infrastructure de passage sous la mer font naître un nouvel espace frontalier au débouché du tunnel, à Calais. L'activité liée au fret et au transport de passagers commande de nouvelles fonctions qui s'apparentent à celles des espaces frontaliers continentaux.

- Le long des frontières franco-belge et franco-allemande, des entreprises s'installent pour bénéficier des marchés, de la main-d'oeuvre, des infrastructures de communication, de l'espace laissé vacant dans les friches industrielles. Il s'agit d'industries propres, automobile, électronique, appareils ménagers, ainsi à Longwy, le coréen Daewoo, qui a bénéficié de subventions incitatives selon deux logiques concordantes : compenser les pertes dues à la crise de la sidérurgie et structurer une zone frontière avec des emplois et la valeur ajoutée de ce type d'industrie. La fermeture annoncée de certaines de ces usines signera l'arrêt du Pôle Européen de Développement (P.E.D.), créé à la jonction de trois espaces frontaliers : Belgique, France, Luxembourg.

2.4. Les migrations touristiques et de loisirs

- Ces migrations entrent dans les nouveaux modes de fonctionnement des espaces frontaliers français.

- La fixation d'activités touristiques dans les régions frontalières est d'abord liée au tourisme de montagne : alpinisme et sports d'hiver sont des centres d'intérêt qui attirent une clientèle d'outre-frontière. Entre les stations « jumelles » de Chamonix et Courmayeur, par le tunnel du Mont-Blanc, s'établissent des flux économiques qui contribuent au développement de l'économie locale.

- D'autres types d'activités, ex nihilo, complètent le dispositif transfrontalier d'attractivité de loisirs. Volontairement installés près de la frontière afin de capter une clientèle étrangère, les casinos en sont un exemple, tel celui de Divonne-les-Bains, premier casino français à portée de la riche clientèle suisse.

- La logique d'implantation des parcs de loisirs est identique. Ils s'adressent à une clientèle familiale et créent une animation dans les zones où existe un fort potentiel de visiteurs, ainsi le parc des « Schtroumpfs », dans la région de la Moselle.

2.5. Des flux invisibles : la concentration de capitaux

- L'un des aspects les plus actifs en cours concerne les achats d'immobilier à proximité de la frontière. C'est le cas de l'immobilier touristique : capitaux italiens dans les stations alpines, espagnols dans les Pyrénées françaises. C'est aussi le cas des capitaux basques espagnols dans l'immobilier à Bayonne, Biarritz, en raison des risques liés aux investissements dans le pays basque espagnol.

→ Malgré quelques situations de conflits de voisinage, l'évolution vers une coopération transfrontalière fonctionne dans les faits et concourt à la recomposition des espaces frontaliers.

Trois types d'espaces se dégagent : ceux qui restent marqués par des caractères relationnels forts, zones frontalières du Nord, arc jurassien, régions de Bâle et de Genève. Ceux qui connaissent des mutations sensibles en raison de l'accroissement des grands flux d'échanges avec l'ensemble européen, Alpes et Pyrénées principalement. Ceux qui vivent des

bouleversements socio-économiques rapides et intenses, anciennes zones d'instabilité politique auxquelles l'ouverture européenne a impulsé de nouvelles dynamiques spatiales, c'est l'espace frontalier franco-allemand.

3. Typologie

3.1. Des régions frontalières traditionnellement ouvertes dont l'évolution est relativement stable : la zone franco-belge et la bordure entre la France et la Suisse.

-La terre de Flandre, par exemple, frontière « artificielle », est marquée par des valeurs socio-économiques fortes : communauté linguistique, tradition industrielle et minière, passé historique. Les relations de chaque côté de la frontière s'appuient sur l'emploi, le commerce, mais aussi sur l'agriculture. Une complémentarité s'établit ici, précisément en raison de la présence de la frontière. Les firmes agro-industrielles prennent appui d'un côté pour soutenir l'agriculture de l'autre. Alternativement, concurrences et accords commerciaux lient les agriculteurs belges et français aux industriels. Les stratégies transfrontalières varient ainsi au gré du pouvoir des organismes professionnels. Face à des risques locaux de protectionnisme, l'U.E. réagit dans le cadre du programme INTERREG « projets, territoires et frontières » à partir de 1991. L'objectif est de canaliser les actions vers une coopération transfrontalière avec, par exemple, l'agrotourisme ou les bassins de production.

-Dans la *Regio genevensis*, l'ancienneté des échanges et des relations nouées avec l'espace, rejoignent la même logique, mais pour une région située hors du cadre de l'U.E. L'espace est bien structuré avec la présence de l'agglomération genevoise, attractive pour l'emploi grâce à des salaires plus élevés qu'en France et une main d'oeuvre abondante. Le bassin émetteur principal des navetteurs se situe dans l'espace frontalier français : pour l'essentiel, 81,7 % viennent du département de la Haute-Savoie. Les dynamiques économiques de l'espace frontalier genevois sont ainsi basées sur les migrations de travail vers Genève et les flux d'achat, de Genève vers la France.

Ces deux situations illustrent des espaces qui ont toujours connu une dynamique frontalière dont l'intensité reste stable.

3.2. Les espaces en restructuration sur des fondements socio-économiques traditionnels

- Dans les massifs, Alpes et Pyrénées, les échanges agro-pastoraux et commerciaux qui faisaient vivre les communautés frontalières n'ont pas disparu. Ils sont transformés par l'évolution en cours. L'exemple des Pyrénées reflète à la fois l'inertie et les dynamiques positives depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Europe. Ici, les lignes de force sont méridiennes et s'exercent principalement sur les bordures maritimes du massif. Aujourd'hui encore, ces espaces frontaliers reflètent une grande complexité d'organisation, très hiérarchisé : usages coutumiers pour les parcours et les pâturages, enclaves au statut spécial d'Andorre et de Llívia. Les passages transpyrénéens franchissent les lignes de crêtes : pèlerins, transhumance de troupeaux, utilisation de pâturages à cheval sur la frontière, transport de marchandises, contrebande, passage de travailleurs saisonniers vers les bassins d'emplois du piedmont. Les dialectes franchissaient aussi la frontière, fait culturel identitaire entre les communautés montagnardes. Le tourisme joue un rôle moteur pour ouvrir cette frontière : tourisme de neige, parcs naturels créés de part et d'autre. La pérennisation des activités pastorales, l'ouverture par les tunnels du Somport et de Puymorens, les axes autoroutiers du Perthus et de Hendaye-Irun, structurent les espaces frontaliers, versant nord du massif pour le côté français. Héritages culturels et historiques restent ancrés dans le schéma de fonctionnement de cette région frontière et créent des

forces d'inertie préjudiciables à son développement, en particulier à propos de l'utilité des tunnels pour désenclaver le centre du massif. Cet exemple illustre ainsi un espace en voie de recomposition sous l'effet des impulsions européennes, mais qui reste encore figé à cause de comportements et de pratiques héritées.

3.3. Un espace transfrontalier dans la logique d'intégration européenne

Tous les indicateurs convergent pour définir une bande territoriale dynamisée par l'effet U.E. Dans la région du Rhin supérieur, bordée par la plaine alsacienne, l'armature urbaine est consolidée par l'effacement de la frontière. À cette fonction urbaine s'associe celle de passage, le long du fossé rhénan, dans un espace densément peuplé. Ici, l'effet frontière est activé par les contrastes de part et d'autre du Rhin. Alors que les flux de navetteurs vont de la France vers l'Allemagne, attirés par les salaires, les comportements d'achat incitent plutôt au déplacement inverse : clientèle allemande attirée par les commerces du côté alsacien en raison de prix plus bas. Dans l'ensemble, malgré les contrastes, ou grâce à eux, l'Alsace profite des mouvements économiques régionaux et européens : les grands bénéficiaires sont l'immobilier, pour l'implantation d'entreprises frontalières, la main-d'oeuvre, les commerces et les activités de loisir et de gastronomie. La frontière produit un effet différentiel au contact de deux États dont les schémas politiques, économiques, sociaux sont différents, mais complémentaires. Cet espace frontalier, écartelé au cours d'une histoire récente, reste évocateur des brusques mutations ayant pour cadre l'Union Européenne.

Conclusion

- Il n'y a plus, parmi les espaces frontaliers français, de « confins » du territoire, voies sans issue aux marges de l'État-nation. Avec l'élimination des frontières de l'Europe interne, tous, y compris à la frontière suisse, sont aujourd'hui intégrés à un processus d'ouverture des échanges. La création de relations institutionnelles entre les zones frontières, comme les Pôles Européens de Développement, contribue à la coopération transfrontalière dans l'optique des Eurorégions.
- L'interface fonctionne sur des bases économiques et culturelles, encouragées par la consolidation des liens dus au grand marché et aux marchés internationaux pour lesquels les zones frontalières servent de point d'ancrage. Le rôle moteur de la frontière se répercute directement dans le contexte transfrontalier. Elle reste cependant une limite à la souveraineté des États. C'est dans le jeu des influences, des effets de complémentarité, de la juxtaposition d'échelles, régionale, nationale et européenne, que les espaces frontaliers puiseront les dynamiques nécessaires à leur fonctionnement.

Chapitre 2. Les pays de l'Union européenne

Pour obtenir des informations précises sur chaque pays de l'UE, consultez l'excellent site Europa : http://europa.eu/abc/index_fr.htm mises au points

1. Quels sont les étapes et les principes de la construction européenne

a. La CECA, pour fonder la paix en Europe

- Les « pères de l'Europe » (notamment Konrad Adenauer, Jean Monnet, Robert Schuman) ont imaginé de fonder une paix durable sur les échanges économiques et de créer ainsi entre les pays autrefois ennemis des solidarités concrètes capables d'empêcher une nouvelle guerre.
- Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, inspiré par Jean Monnet, commissaire au Plan français de modernisation, propose le 9 mai 1950 la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de la France et de la République fédérale d'Allemagne. Le traité de Paris, signé en 1951, crée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) avec la France, la RFA, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
- Diverses conceptions de la construction européenne entrent en concurrence. Un courant politique affirme la primauté de l'État national ; il rechigne à faire de Bruxelles ou de Strasbourg les capitales d'un gouvernement européen et se satisferait d'une simple zone de libre-échange économique. Un autre courant soutient à l'inverse l'idée d'une Europe fédérale, supranationale, capable de jouer un rôle important à l'échelle mondiale.

b. De Rome à Nice, des traités organisent l'Europe

- Les six États de la CECA signent le 25 mars 1957 les traités de Rome ; ceux-ci fondent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). L'objectif visé est la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Un marché commun est alors établi au moyen d'une union douanière et de l'adoption d'un tarif extérieur commun.
- L'Acte unique européen signé en 1986 sous l'impulsion de Jacques Delors, président français de la Commission européenne, fixe l'achèvement du marché unique au 1er janvier 1993, qui devient alors le plus grand marché sans frontières de la planète.
- Le traité signé à Maastricht en 1992 institue l'Union européenne. Il définit la citoyenneté de l'Union et prévoit la création de la monnaie unique. Il est suivi du traité d'Amsterdam, signé en 1997, puis du traité de Nice signé en 2001, qui adapte les institutions européennes à l'élargissement de l'Union.
- Coup d'arrêt cependant avec le « non » français (puis hollandais) lors du référendum sur la constitution européenne

c. La Communauté européenne, de six à 27

- Au fil des années, la construction européenne s'élargit par adhésion de nouveaux États. Chaque élargissement modifie la géographie communautaire.
- Le Royaume-Uni refuse dans un premier temps d'adhérer à la CEE ; afin de ne pas rester isolé, il crée en 1960 l'Association européenne de libre échange (AELE) qui écarte tout abandon de souveraineté. Aujourd'hui, l'AELE est réduite à quatre États : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.
- Une autre organisation, l'Espace économique européen (EEE) regroupe les quinze États membres de l'Union européenne et les pays de l'AELE, à l'exception de la Suisse. L'EEE permet d'étendre aux pays adhérents une bonne partie des conditions du marché unique.

1957 les six membres fondateurs: Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA.
1973 : Irlande, Royaume-Uni, Danemark
1981 : Grèce
1986 : Espagne, Portugal
1995 : Finlande, Suède, Autriche
2004 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre, Malte
2007 : Bulgarie et Roumanie

2. La France en Europe

Depuis 1945, la construction de l'Europe s'est constamment trouvée au cœur de la politique étrangère française. Trois considérations ont fait de ce grand dessein une priorité : la volonté de mettre un terme aux conflits qui, par deux fois en trente ans, avaient déchiré le continent européen et affaibli la France ; la nécessité, dans le contexte de la Guerre froide, d'asseoir la stabilité et de garantir la sécurité des États démocratiques situés à l'ouest du rideau de fer ; l'ambition, enfin, le désir de construire un espace économique, puis social, politique et de sécurité intégré, homogène, de nature à faire de l'Europe un pôle de prospérité et de paix, susceptible de jouer tout son rôle sur la scène internationale...

-Depuis 1945, la construction de l'Europe s'est constamment trouvée au cœur de la politique étrangère française. Trois considérations ont fait de ce grand dessein une priorité : la volonté de mettre un terme aux conflits qui, par deux fois en trente ans, avaient déchiré le continent européen et affaibli la France ; la nécessité, dans le contexte de la Guerre froide, d'asseoir la stabilité et de garantir la sécurité des États démocratiques situés à l'ouest du rideau de fer ; l'ambition, enfin, le désir de construire un espace économique, puis social, politique et de sécurité intégré, homogène, de nature à faire de l'Europe un pôle de prospérité et de paix, susceptible de jouer tout son rôle sur la scène internationale. Deux Français initiateurs du projet de construction européenne, Robert Schuman et Jean Monnet, étaient convaincus de la nécessité de réunir au sein d'une même organisation les nations du continent. Ils ont fait le pari d'organiser entre ces États une solidarité économique en vue de hâter un rapprochement politique. Dans cette perspective s'est constituée le 18 avril 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), dont les institutions servirent de modèle au développement de la construction européenne. Le 25 mars 1957, les six États membres de la CECA (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) signaient le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE). Ces pays s'engageaient à lier leur destin économique, en abolissant entre eux toute barrière douanière et en organisant une politique agricole commune (PAC).

Durant les trois décennies suivant la conclusion du traité de Rome, la France a participé ainsi activement aux progrès réguliers de la construction de l'Europe. A l'union douanière succéda, le 1er janvier 1973, un premier élargissement de la Communauté, à trois nouveaux membres : le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande. Les années soixante-dix furent marquées par d'importantes réformes politiques, la création du Conseil européen (réunissant les chefs d'État ou de gouvernement) et l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel, ainsi que par l'élaboration du Système monétaire européen (SME), à l'initiative du président Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier allemand Helmut Schmidt. Bientôt, la volonté d'aider les régimes démocratiques du sud de l'Europe appela un nouvel élargissement : la

Grèce intègre la Communauté en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986. Enfin, sous l'impulsion de François Mitterrand, d'Helmut Kohl et de Jacques Delors, président de la Commission, " l'Acte unique " est adopté en février 1986. Il crée un véritable grand marché européen, garantissant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, ainsi que la libre prestation des services, sur le territoire de la Communauté.

- Une communauté utile à la France : cf . PAC en exemple

- Depuis le « non » à la constitution européenne , la position de la France est délicate. Ecartée des principales instances, noyée dans le nombre important de pays adhérents, elle peine à se faire entendre . La prise de fonction de la présidence de l'Union lui permettra peut-être de retrouver son statut.

Conclusion :

Reprendre l'idée d'un glissement du « centre » de l'Europe vers l'Est avec l'adhésion de nouveaux pays ce qui place la France en périphérie relative et (re)donne à l'Allemagne une place centrale.